



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize juin à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-41**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **09/06/2023**

Date d'affichage : **09/06/2023**

Date de publication : **20/06/2023**

ABSENTS : M. IANNELLI François M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
Annunziata	Entretien de l'église paroissiale	1 000,00 €
Anciens Combattants de Murato	Anciens Combattants	500,00 €
Imagina	Culture et patrimoine	500,00 €
I Pinzelli	Chasse	1 000,00 €
Per Luigi Virgo	Mémoire 1 ^{ère} Guerre Mondiale	400,00 €
ACCA Murato	Chasse	600,00 €
Coopérative Ecole	Animation de fin d'année	350,00
TOTAL		4 350,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus énoncée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230616-DL-2023-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Publication : 20/06/2023